

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 FEVRIER 2019

Nombre de membres : 46

En exercice : 44

Ayant pris part à la délibération : 39

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois de février à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : JL ; BAYLE, S.BIDET, E.BLANC, A.BOLON, C.BOUVARD, G.BRANCHU, F.BRASSART, F.CATALANO, M.CHARVET, G.CONTI, A.CORBEL, J.FOURNEL, F.GARIN, D.GERMAIN, P.GODET, G.GONGUET, J.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, N.GROS, H.GUILLOT, F.HINDERSCHIETT, D.LA PIETRA, JF MARTINE, E.MOUGEOT, J.PICOLLIER, L.PITTNER, D.PORTERET, C.RENARD, H.REYNAUD, Y.SEURAT, C.TERRACOL, J.TONDINE, M.VENIN, N.VIOLLET.

Absents : F. PRAS, H. GENET

Absents excusés : H. PIATON, R. SERPOL

Pouvoir : Z. FOURNIER (donné à C.BOUVARD), R.MARTINOD (donné à J.GONGUET), V.CONTI (donné à G.CONTI), C.TESSIER (donné à J.TONDINE), S.MACRÉ (donné à P.GODET).

Secrétaire de séance : E.BLANC

Date de la convocation : 29 janvier 2019

### **1 - Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2019 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations, les conseillers acceptent ces ajouts.

### **2- Délibérations :**

- Présentation par l'agent ONF des programmes de coupes et travaux 2019 pour Belmont-Luthézieu et des programmes de travaux 2019 pour Sutrieu :

Monsieur BARGOT, agent ONF présente le programme pour la forêt communale de Belmont-Luthézieu.

**Recettes estimées** : vente des parcelles 7, 3 et de chablis pour 19 885€ - **Dépenses** : travaux de maintenance, de régénération résineuse (60% de subvention) et frais de garderie pour 9720€. L'assemblée décide de ne pas délibérer mais d'attendre la prochaine séance de conseil municipal prévue le 11 mars 2019 car une réunion de la commission forêt est d'ores et déjà prévue. Les membres de la commission étudieront ces propositions de programme, la dépense pour les marquages peintures (4220€) ayant suscité des réactions parmi certains conseillers. La question des volumes de bois réservés à l'affouage sera aussi abordée en commission. Une note de synthèse présentant les recettes et les dépenses pour chaque forêt déléguée sera présentée à l'assemblée afin d'avoir une vision d'ensemble.

Pour Sutrieu, le programme des coupes 2019 (recettes) avait déjà été voté fin 2018, Monsieur TONDINE présente celui des travaux 2019. Ils consistent en une intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 29, 30 et des travaux de débroussaillage manuel dans les parcelles 3,29,13 et 14 pour un montant total HT de 14 788.58€. Une demande de subvention à hauteur de 60% des dépenses de travaux en futaie sera adressée à la Région Auvergne Rhône Alpes. Le Conseil vote à l'unanimité les travaux 2019 pour Sutrieu.

- Convention d'adhésion au service urbanisme de la Communauté de Communes de Bugey Sud (C.C.B.S) :

Madame le Maire rappelle que la commune nouvelle de Valromey-sur-Séran a fait part de son souhait d'intégrer au 01/01/2019 le service urbanisme mutualisé de la CCBS. Cette adhésion se traduit par la signature d'une convention et le versement de droits d'entrée. Etant donné que les communes déléguées de Belmont-Luthézieu, Lompnieu et Sutrieu, adhéraient préalablement à la fusion à ce service, elles se sont déjà acquittées de ce droit d'entrée. La commune nouvelle doit à ce jour verser celui correspondant à la commune déléguée de Vieu, soit 41€ x 9 dossiers (chiffre de 2005) = 369€. Le conseil à l'unanimité accepte d'adhérer au service urbanisme de la C.C.B.S à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Madame le Maire précise que toutes les demandes d'urbanisme sont à déposer en mairie de Belmont-Luthézieu.

Elle informe aussi que Madame ANTUNES responsable du service urbanisme, viendra lors d'une prochaine séance du conseil municipal expliquer comment initier la mise en place d'un document d'urbanisme unique en remplacement de ceux existants.

- IHTS (Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire) :

Il convient de délibérer pour instaurer les conditions d'attribution d'heures supplémentaires et complémentaires à l'ensemble du personnel communal. Les heures supplémentaires sont calculées selon la méthode suivante : Taux Horaire (TH) de l'agent x 1.25 pour les 14 ères heures, ; au-delà de 14 heures : TH de l'agent x 1.27. A la question qui est posée par Monsieur REYNAUD sur la différence entre heures supplémentaires et complémentaires, Mme le Maire précise que l'on parle d'heures supplémentaires pour des emplois à temps complet (heures réalisées au-delà des 35 heures) et d'heures complémentaires pour des postes à temps non complet (jusqu'à la limite des 35 heures). Le conseil à l'unanimité accepte d'instituer aux agents communaux une indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Il est précisé que le recours à ces heures supplémentaires et complémentaires ne doit être qu'exceptionnel et sur demande de l' élu responsable.

- Tableau des emplois permanents de la commune de Valromeys-sur-Séran :

Il convient de délibérer pour fixer le nouveau tableau des emplois permanents :

- Temps complet : 4 agents techniques et 1 agent administratif.
- Temps non complet : 1 agent technique et 2 agents administratifs.

Le conseil à l'unanimité valide ce nouveau tableau des emplois permanents. Il est à noter que Monsieur Francki RASQUIER jusqu'alors en contrat à durée déterminée se verra proposer une année de stagiairisation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Monsieur BLANC propose qu'il soit instauré une commission pour le personnel communal. Après un tour de table, le conseil accepte de cette demande et crée une commission ressources humaines composée des membres suivants : Mesdames GODET et GONGUET, Messieurs BOLON, MARTINE, BLANC, MACRÉ et REYNAUD.

- Acquisition du hangar de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) à l'€ symbolique :

Madame le Maire rappelle le contexte et les différents échanges concernant ce dossier. Pour rappel, ce bâtiment agricole a été construit, dans les années 1990 par la C.U.M.A sur une parcelle communale située sur le hameau de Condamine. Avec la dissolution de la coopérative actée en mai 2018, un accord est intervenu entre la commune et la coopérative pour une rétrocession à l'€ symbolique. Ce hangar permettra de gagner de l'espace de stockage pour le matériel communal, notamment pour celui entreposé à Sutrieu dans un hangar appartenant à un privé, permettant ainsi de mettre un terme à ce bail. Des vérifications sont faites auprès du Trésor Public car s'agissant d'un immeuble, il est probable qu'il faille procéder au transfert de propriété par acte notarié authentique afin que ce bâtiment ait une existence cadastrale. Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme le Maire, autorise la Cuma à rétrocéder à la commune le bâtiment pour l'€ symbolique.

- Attribution du marché des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Bioléaz et Glargin :

Madame le Maire rappelle l'historique de cette opération qui a été initiée en 2016. En effet, suite à des contraintes imposées par la Police de l'eau (rédaction d'un porté à connaissance), un foncier qu'il fallait conforter et acquérir avant tout démarrage de travaux, la programmation a été retardée. A présent le dossier est abouti et un appel d'offres a été organisé par la commune déléguée de Belmont-Luthézieu en octobre 2018. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 janvier 2019 a décidé de retenir la société DUMAS TP pour les lots 1 (Bioléaz 118 326.85€) et 2 (Glargin 192 359.50€), soit un montant total de 310 686.35€ HT. Le conseil, à l'unanimité, accepte de retenir la société DUMAS T.P pour effectuer les travaux de réhabilitation des deux stations d'épuration.

- Ouverture de crédits d'investissement pour les budgets de la commune nouvelle :

Les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales permettent au maire, sur autorisation du conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Sur les bases des montants totaux, les dépenses d'investissement pouvant être engagées

s'élèvent à : 214 482.22€ pour le budget général, 177 546.62€ pour le budget annexe assainissement et 15 287.90€ pour le budget annexe forêt. Le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur présentation de justificatifs et dans la limite des sommes ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019.

- Création d'une régie :

La commune déléguée de Belmont-Luthézieu disposait d'une régie communale qu'il a fallu dissoudre au 31 décembre 2018 en raison de la création de la commune nouvelle Valromey-sur-Séran. Il convient à présent de délibérer pour créer une nouvelle régie communale pour assurer l'encaissement des locations des salles polyvalentes des communes déléguées et tout autre espace public mis à disposition, les participations des artistes lors de l'exposition d'art, les taxes affouagères, les dons... Une délibération avec une reprise de tous les tarifs existants accompagnera également celle de la création de régie communale.

- Harmonisation des fréquences de règlement des contributions au SIVOM du Valromey (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) :

Il convient de prendre une délibération pour déterminer la fréquence de paiement de la contribution 2019 de la commune au SIVOM du Valromey, en effet, les communes déléguées versaient ces participations avec des périodicités différentes. Le conseil à l'unanimité accepte de verser la contribution 2019 au SIVOM dans sa totalité et ce en début d'année.

- Choix du régime TVA pour le budget annexe forêt de la commune nouvelle :

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 10 janvier 2019 portant création des budgets annexes au budget général de la commune nouvelle. Elle explique que suite à un contact avec le Trésor Public et le service des impôts de Belley, il convient de délibérer pour déterminer le choix du régime de TVA pour le budget forêt ; elle propose d'opter pour le régime réel normal qui ne nécessite qu'une déclaration trimestrielle. Proposition acceptée à l'unanimité.

- Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la traversée de Vogland :

La Communauté de Communes Bugey-Sud et la commune de Valromey-sur-Séran se sont engagées dans un projet d'aménagement de la voie communale n°11u dite « rue de Vogland » dans la traversée du hameau de Vogland avec comme objectifs : la rénovation du revêtement de la chaussée, la sécurisation et la mise en valeur de cette voie ainsi que la collecte des eaux pluviales. Les 2 premiers objectifs relèvent de la compétence de l'intercommunalité, le dernier relève de la compétence communale. Au stade de l'étude, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 149 800€ HT (dont 61 700€ à la charge de la commune). Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour signer cette convention avec la C.C.B.S ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la co-maîtrise d'ouvrage et en fixer les termes. A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**3 – Installation des comités consultatifs :**

29 candidatures ont été reçues, toutes sont retenues par les membres de la commission culturelle. Chaque comité sera composé de 7 à 12 personnes. Les candidats seront destinataires d'un mail leur annonçant les dates des premières rencontres : le 11 février pour le comité « communication », le 4 mars pour le comité « événement fédérateur » et le 13 mars pour le comité « projet de territoire ».

**4 – Compte-rendu des commissions**

Les élus ont tous été destinataires des comptes-rendus des commissions municipales. Les dates des prochaines rencontres sont mentionnées dans ces comptes-rendus.

**6 – Questions diverses**

Monsieur Yohan PELLIGRINI souhaite acquérir la parcelle B645 située « fin de Chêne » qui jouxte d'autres parcelles lui appartenant. Le conseil municipal de Belmont-Luthézieu avait déjà discuté de sa demande sans pour autant délibérer. Une nouvelle discussion s'engage, afin de lui donner une réponse définitive, il est demandé à connaître davantage ses motivations ainsi que les autres propriétaires et usages des parcelles voisines. Ces informations seront apportées pour la prochaine séance, sa demande sera mise en délibéré.

Monsieur SEURAT demande à ce que soit réétudiée la question de la mise en place d'une garderie à l'école publique Louis Douillet de Champagne. Il explique que ce service n'est actuellement plus assuré le mercredi et que des familles se trouvent dans des difficultés pour faire garder leurs enfants. De plus, même si des places peuvent être disponibles à Artemare notamment, ces dernières sont facturées avec un supplément demandé aux familles ce qui entraîne des frais de garde élevés. Monsieur BOLON précise que ce sujet a été abordé lors du conseil d'école tenu ce même jour et que des réflexions ont lieu avec l'association Aigle, nous y serons attentifs. Il précise aussi que la représentation de la commune nouvelle au sein du conseil d'école est à rediscuter dans les prochains mois.

**Une rencontre entre les associations de Valromey-sur-Séran est prévue le vendredi 08 février à 18h, elle sera animée par les élus de la commission culturelle.**

Madame le Maire propose d'organiser une réunion publique d'information sur le transfert de les compétences Eau et Assainissement aux communauté de communes. En effet, si la Loi Ferrand-Fesneau ne remet pas en question le caractère obligatoire de ce transfert elle donne une possibilité de le reporter à 2026. Une étude de préfiguration à été lancée par la communauté de communes, la phase 1 de diagnostic étant terminée des éléments d'information peuvent être communiqués.

**Une réunion publique aura lieu le vendredi 08 mars à 18 heures à la salle polyvalente de Belmont.**  
**Une réunion de restitution sur le pacte financier initié par la CCBS aura lieu le 08 février à 18h30 (Virieu le Grand)**

**Une réunion publique sur l'avenir des collectivités territoriales aura lieu le 12 février à 18h30 à l'intégral (Belley),**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

**Prochaine séance le lundi 11 mars 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.**

Le Maire  
Pauline GODET

